

**Date d'affichage : 19/12/2019**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 18/12/2019</b></p>
---

**Présents** : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Plateau du 23/11/2019 à Etaples AS :**

Absence non excusée : Dannes US. Amende 12€.

**Journées des 04 et 07/12/2019 :**

U19C 53992.1 GPT SPORTING CLUB – CAMIERS AL. 1<sup>er</sup> forfait de Camiers AL. Homologué : Gpt Sporting Club 3-Camiers AL 0 par forfait. Amende 14€ à Camiers AL.

U16B 54385.1 RECQUES/HEM FC – MAMETZ ES. 2<sup>ème</sup> forfait de Mametz ES. Homologué Recques/Hem 3-Mametz 0 par forfait. Amende 23€ à Mametz ES.

U15F 54190.1 LE PORTEL ST – GPT CANCHE AUTHIE. 1<sup>er</sup> forfait de Gpt Canche Authie. Homologué : Le Portel St 3-Gpt Canche Authie 0 par forfait. Amende 14€ à Gpt Canche Authie.

U15 A 8 B 54272.1 AUCHY LES HESDIN – LE PORTEL US. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Le Portel US suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match ferme à compter du 23/12/2019. Homologué : Auchy les Hesdin 6-le Portel US 0 par pénalité. Amende 100€ à Le Portel US.

U13 NORD D3D 52868.1 CAL.CATENA B – NORTKERQUE AS B. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Cal.Caténa. Homologué : Cal.Caténa B 0-Nortkerque AS B 3 par pénalité. Amende 10€ à Cal.Caténa.

U13 NORD D3D 52871.1 OYE PLAGE ES – CAL.BALZAC. 1<sup>er</sup> forfait de Cal.Balzac. Homologué : Oye Plage ES 3-Cal.Balzac 0 par forfait. Amende 12€ à Cal.Balzac.

U13 EST D4F 53194.1 RUMINGHEM ADF – LON.MALA FOOT. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Ruminghem ADF. Homologué : Ruminghem ADF 0-Lon.Mala Foot 3 par pénalité. Amende 10€ à Ruminghem ADF.

U13 SUD D3B 53221.1 ETAPLES AS C – ETAPLES HV. 1<sup>er</sup> forfait d'Etaples HV. Homologué : Etaples AS 3-Etaples HV 0 par forfait. Amende 12€ à Etaples HV.

U13 SUD D4D 53279.1 CREQUY PLANQUETTE US – GPT CANCHE AUTHIE B. 1<sup>er</sup> forfait de Gpt Canche Authie B. Homologué : Créquy planquette 3-Gpt Canche Authie B 0 par forfait. Amende 12€ à Gpt Canche Authie.

U13 OUEST D4D 53333.1 ST MARTIN BOUL B – BOURTHES US B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de St Martin Boul. Homologué : St Martin Boul B 0-Bourthes US B 3 par pénalité. Amende 10 € à St Martin Boul.

U11 NORD D3D 52431.1 GPT OPALE FOOT B – COULOGNE ES B. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Gpt Opale Foot. Homologué : Gpt Opale Foot B 0-Coulogne ES B 3 par pénalité. Amende 10€ à Gpt Opale Foot.

U11 NORD D3E 52404.1 RINXENT USO B – GUINES ES. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Rinxent USO. Homologué : Rinxent USO B 0-Guines ES 3 par pénalité. Amende 10 € à Rinxent USO.

U11 EST D2B 52516.1 TATINGHEM FC – LICQUES ES. 1<sup>er</sup> forfait de Licques ES. Homologué : Tatinghem FC 3-Licques ES 0 par forfait. Amende 12€ à Licques ES.

U11 EST D2C 52546.1 GPT LYS AA FOOT B – ALQUINES US. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Gpt Lys AA Foot. Homologué : Gpt lys AA Foot B 0-Alquines US 3 par pénalité. Amende 10€ à Gpt Lys AA Foot.

U11 EST D3E 52630.1 EPERLECQUES CA B – ST MARTIN AU LAERT. 1<sup>er</sup> forfait de St Martin Au Laert. Homologué : Eperlecques CA B 3-St Martin Au Laert 0 par forfait. Amende 12€ à St Martin Au Laert.

U11 EST D3F 54840.1 ALQUINES US B – TOURNEHEM AS. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club d'Alquines US. Homologué : Alquines US B 0-Tournehem AS 3 par pénalité. Amende 10€ à Alquines US.

U11 SUD D2A 53401.1 GPT SPORTING CLUB B – BERCK AS. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Gpt Sporting Club. Homologué : Gpt Sporting Club B 0-Berck AS 3 par pénalité. Amende 10€ à Gpt Sporting Club.

U11 SUD D3B 52785.1 MONTREUIL US C – ATTIN US B. 1<sup>er</sup> Forfait d'Attin US B. Homologué : Montreuil US C 3-Attin US B 0 par forfait. Amende 12€ à Attin US.

U11 SUD D3D 54903.1 MARESQUEL AS – V.HESDIN/FILLIEVRES. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Maresquel AS. Homologué : Maresquel AS 0-V.Hesdin/Fillièvres 3 par pénalité. Amende 10€ à Maresquel AS.

U11 SUD D3D 54904.1 MERLIMONT FC B – CREQUY PLANQUETTE US. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Merlimont FC. Homologué : Merlimont FC B 0-Créquy Planquette US 3 par pénalité. Amende 10€ à Merlimont FC.

U11 OUEST D2C 52981.1 RINXENT USO – BOUL.ESL B. Non envoi du Scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Rinxent USO. Homologué : Rinxent USO 0-Boul.ESL B 3 par pénalité. Amende 10€ à Rinxent USO.

U11 OUEST D3E 55303.1 HESDIN L'ABBE US – ST MARTIN BOUL.B. 1<sup>er</sup> forfait d'Hesdin l'Abbé US. Homologué : Hesdin l'Abbé US 0-St Martin Boul.B 3 par forfait. Amende 12€ à Hesdin l'Abbé US.

U11 OUEST D3F 54879.1 LONGFOSSE FLC B – HESDIN L'ABBE US B. 3<sup>ème</sup> forfait d'Hesdin l'Abbé US. (Annexe 19 Article 5 des RG). Homologué : Longfossé FLC B 3-Hesdin l'Abbé B 0 par forfait. Amende 18€ à Hesdin l'Abbé US.

**Journée du 11/12/2019 :**

U17B 53825.1 GUINES ES –SURQUES ESCOEUILLES AS. Match arrêté à la 68<sup>ème</sup> minute pour terrain devenu impraticable. Lecture faite des pièces au dossier. La commission donne match à jouer. Transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

U16A 54351.1 CAL.BEAU MARAIS – MARQUISE US. Inscription sur la feuille de match d'un non licencié de Cal.Beau Marais. Homologué : Cal.Beau Marais 0-Marquise US 4 par pénalité. Amende 70€ à Cal.Beau Marais.

U15 A 8 B 54255.1 CALAIS GRAND PASCAL U16F D – LA CAPELLE FC B. 3<sup>ème</sup> forfait de Calais Grand Pascal U16F D. Homologué : Calais Grand Pascal U16F D 0-La Capelle FC B 3 par forfait. Amende 32€ à Calais Grand Pascal.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Mr Claude Fournier

Le Secrétaire : Mr Franck Poret